

## Rapport du Comité d'Éthique

*par Yves Marek, président du Comité d'Éthique*

Le comité d'éthique, dont l'existence est obligatoire pour les fédérations délégataires, a été mis en place par l'Assemblée Générale et le Comité directeur qui ont désigné ses membres et son président. Le comité a élaboré la Charte d'éthique de la FFE qui a été adoptée par le comité directeur d'avril 2025.

Le comité d'éthique a tenu six réunions, toutes en ligne, et a mené de nombreuses consultations par courriels et par téléphone sur les saisines qui lui ont été adressées. On peut estimer grossièrement que les membres du comité ont consacré collectivement environ 140 heures à leur mission.

Depuis son installation jusqu'au 31 mars 2026, le comité a été saisi à dix reprises. Il ne s'est pas encore autosaisi.

Dans un cas, le comité a tenté une médiation. Dans plusieurs cas, le comité d'éthique n'avait pas à être saisi en première instance et le requérant a été invité à saisir la commission de discipline. Dans d'autres cas, le comité a estimé qu'il n'y avait pas de violation caractérisée de l'éthique. Dans d'autres cas, le comité a engagé une instruction et a saisi pour approfondir la question d'autres instances de la FFE afin d'aboutir à une modification de règles. Dans un autre cas, qui posait une question de principe sur l'organisation des compétitions, le comité va formuler des recommandations au bureau directeur.

Le comité a répondu dans le délai de quelques jours pour la plupart des saisines et de quelques mois dans certains cas complexes.

Conformément aux obligations qui lui incombent légalement, et après la participation du président du comité d'éthique à une réunion d'information du CNOSF destinée aux présidents des comités d'éthique des fédérations, le comité d'éthique a adopté une Charte de prévention et de règlement des conflits d'intérêts à laquelle les dirigeants concernés devront désormais se conformer en adressant leur déclaration sur l'adresse courriel sécurisée indiquée par la Fédération. Dans l'élaboration de cette Charte, qui imposera à certains dirigeants la rédaction d'une déclaration d'intérêts, le comité a souhaité adopter une approche équilibrée pour satisfaire aux obligations légales sans faire peser sur les dirigeants un formalisme excessif.